

## **Contribution du bureau du SNUipp du Jura aux textes préparatoires de congrès de St Malo**

(...)Si nous ne pouvons qu'apprécier le retour d'une véritable formation des enseignants maintenant un haut niveau de qualification, nous ne pouvons nous satisfaire d'une décision qui entérine les demi-mesures et ne peut être qualifiée d'ambitieuse. Le master MEEF tel qu'il sera mis en place dans les ESPE à la rentrée 2013 ne garantit aucune amélioration par rapport à la formation dispensée par les IUFM avant 2009 et ne permettra pas de passer d'une formation de type successif à une formation intégrée que tous les acteurs appellent de leurs vœux. La première année sera à nouveau une année de préparation au concours, la seconde, avec un volume de stage en responsabilité passant de 30 à 50%, sera essentiellement consacrée à la formation professionnelle voire à l'adaptation à l'emploi. De fait, la dimension « recherche » que devait revêtir ce master sera réduite à la portion congrue. Le master MEEF court le risque d'être perçu comme un sous-master ne conduisant qu'à un hypothétique recrutement et d'être déserté en particulier par les étudiants préparant les concours du second degré. Le manque d'attractivité actuel du métier d'enseignant est sans aucun doute lié à la dégradation conjointe de ses conditions d'exercice, des rémunérations et des conditions tardives et onéreuses de recrutement. La démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement doit être l'une de nos priorités : la mise en place des Emplois Avenir Professeurs pénalisera les étudiants issus des milieux les plus défavorisés en les obligeant à assurer simultanément la poursuite de leurs études et un emploi dans les écoles.

Nous réaffirmons que le recrutement des enseignants doit se faire au niveau de la licence pour permettre une véritable formation professionnelle de deux années pleines et un accès possible au plus grand nombre. Nous sommes par ailleurs attachés au non décrochage entre premier et second degré et demandons donc que le SNUIPP-FSU s'engage dans l'élaboration d'un mandat fédéral sur les questions de recrutement et de formation. Le recours aux pré-recrutements massifs en L3 avec prise en compte des